

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/10/2023**

**3.1. CREATION DU COMITE SCIENTIFIQUE DE  
DE LA ZAC BEGLES GARONNE**

**DÉLIBÉRATION N° 2023-26**

Vu les articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique,

Vu la délibération n°2022-14 du 17 juin 2022 portant approbation des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne,

Vu la délibération n°2023-18 du 27 juin 2023 portant prolongation de la concertation préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne,

Sur le rapport de la Directrice générale,

Le Conseil d'administration,

**Article 1 :**

Décide de créer un comité scientifique relatif à la ZAC Bègles Garonne.

**Article 2 :**

Décide de confier l'animation de ce comité scientifique à l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Décide d'autoriser l'EPA Bordeaux Euratlantique à défrayer les membres du Conseil scientifique, tous bénévoles, pour leurs frais potentiels de déplacement et/ou d'hébergement. Ce remboursement se fera selon les barèmes en vigueur sur présentation de factures et sur la base de frais réels.

Le Président  
du Conseil d'Administration,

Clément Rossignol-Puech